



Erreur de nom (mère) dans l'acte de naissance de mon enfant

Par **Morganeraphaël**, le **06/03/2023** à **23:27**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide.

J'ai été adopté par le mari de ma mère le 19 janvier. Lors de cette décision j'ai décidé de porter uniquement son nom.

Cela a été acté par la suite par l'état civile le 24 février.

Hors mon enfant est né le 01 février et j'ai rempli les papier à mon ancien nom. Je précise qu'il porte le nom de son père mais la déclaration de naissance n'est pas correct car je pensais que son acte allait se modifier automatiquement lorsque c'était acté à l'état civile.

Aujourd'hui la greffière m'informe que je devais donner la décision de justice et ne plus utiliser mon ancien nom pour le déclarer alors que seul ce document présenter le nouveau nom.

Suis-je toujours la mere de mon enfant en sachant que je ne les pas déclaré au bon nom ?
(Né de la mère...)

Puis je faire modifier cela ?

La réponse sera tel favorable ? En sachant que je suis bien sa mère mais que n'ai juste pas mis le nouveau nom attribuer le 19 janvier du fait de la durer d'appel qui été de un mois et que ce n'était pas acté à l'état civile ?

Merci beaucoup de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **08/03/2023** à **22:36**

Bonsoir, bienvenue,

Une personne individu portant initialement le nom de son père ou celui de sa mère peut demander à changer de nom de famille en faveur de celui de l'autre parent en présence d'un

intérêt légitime. Toutefois, lorsque l'enfant est mineur, la demande devra être introduite en principe par les deux parents.

Cela devrait bien se passer. Lisez ceci...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10506>.